



BESSEY - Séance du 18 octobre 2016

Prochaine séance du Conseil Municipal
Mardi 6 décembre à 20h30

Agenda

Vendredi 11 novembre
Cérémonie à 10 h 30

**Vendredi 18
et samedi 19 novembre**
Théâtre : La Petite Troupe de Yo

Jeudi 24 novembre
Don du sang

Samedi 26 novembre
Théâtre : La Petite Troupe de Yo
Accueil des nouveaux arrivants

Dimanche 27 novembre
Théâtre : La Petite Troupe de Yo

Samedi 26 novembre
Sainte Barbe à St Julien s/Bibost

Samedi 3 décembre
Chasse : boudins
Conseil de parents d'Elèves :
distribution des sapins
commandés

Dimanche 4 décembre
Amis du Patrimoine : brocante

Jeudi 8 décembre
Téléthon et animations

Dimanche 11 décembre
Ecole les Echaras : Fête de Noël

Vendredi 16 décembre
Foot : tournoi de tennis ballon

Dimanche 18 décembre
Tennis : tournoi école de tennis

ZOOM sur

La bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale de Bessenay a ouvert ses portes le 18 novembre 1992. Romans, documentaires, policiers, contes, poésie, BD, albums pour enfants, revues, documents sonores... Depuis 24 ans, la bibliothèque propose à tous (enfants, jeunes, adultes) une variété de documents. Tout au long de l'année, l'équipe de bénévoles assure une mission de service public à travers les permanences d'accueil du public, les animations et expositions, l'accueil des scolaires, de l'Institut Médico Educatif et de la Résidence Irénée ainsi que l'ensemble des tâches liées au fonctionnement : gestion administrative, gestion du fonds documentaire.

La bibliothèque en chiffres, c'est chaque année près de 12 000 documents prêtés, une fréquentation de plus de 160 familles et 225 élèves de l'école des Echaras, 2 350 heures de travail assurées par l'équipe.

Différentes manifestations sont proposées tout au long de l'année. Depuis 2012, la bibliothèque organise deux fois par an des rencontres dédicaces avec des auteurs régionaux. L'occasion d'échanger et de découvrir de nouveaux auteurs. La prochaine rencontre est programmée le samedi 12 novembre 2016 de 10 h 00 à 12 h 30 avec Virginie Mege, auteur pour adolescents et jeunes adultes. Derniers titres parus : « Série 23 », trilogie futuriste et « Le silence des verticaux », roman fantastique. N'hésitez donc pas à pousser la porte à l'occasion de cette rencontre ou des différentes permanences !

Bibliothèque - Téléphone 04 74 70 89 75
<http://traboulbib.canalblog.com/>

Présents : Mesdames et Messieurs SUBTIL, CARADOT, PROTIERE, FOREST, BORGOGNO, MARCHAND, GEOFFROY, ARQUILLIERE, BLANC, BOSCH, CROCI, FERRIERE, LIMOUSIN, LOMBARD, MICOLON, CHASSIGNEUX, TOINON.

Excusés : Mesdames BOUYEYRON (pouvoir à K. FOREST), FARGERE (pouvoir à P. CARADOT)

Présidée par Bruno SUBTIL, Maire, la séance est ouverte à 20h30 par l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier, l'ordre du jour est ensuite abordé. Deux délibérations sont rajoutées concernant la participation de la commune aux groupements d'achats mis en place par la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle pour l'achat de papier et de fournitures administratives.

1. Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Après un travail de quelques mois en collaboration avec le bureau d'étude «L'Atelier de L'Arue», la modification n°1 du PLU de la commune, est arrivée à son terme. Elle a permis de revoir les limites de certaines zones pour permettre un nouveau développement et de clarifier certains points du règlement pour plus de lisibilité dans son application.

Une enquête publique s'est déroulée du 13 juin au 18 juillet 2016 et a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur.

Après un vote à l'unanimité, la modification du PLU est adoptée et sera exécutoire dès l'envoi des dossiers à la Préfecture et des dernières publications réglementaires.

Le PLU est consultable sur le site internet de la commune.

2. Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA)

Plusieurs délibérations sont nécessaires par rapport à l'évolution de la CCPA et à son fonctionnement.

* **Approbation de la modification des statuts de la CCPA** : afin de se mettre en conformité avec la loi, il est nécessaire de redéfinir les compétences exercées par la CCPA et de les répartir selon la nouvelle réglementation dans les groupes de compétences obligatoires (Aménagement de l'Espace, développement économique, aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des ordures ménagères), optionnelles (Environnement, Logement et Cadre de vie, Voirie, Action sociale) et facultatives (Petite enfance, jeunesse, transport et mobilité, santé, numérique, patrimoine, assainissement non collectif).

* **Approbation de la nouvelle répartition des sièges du Conseil Communautaire** : la loi du 9 mars 2015 prévoit qu'en cas de renouvellement d'un conseil municipal d'une commune membre de la collectivité, une nouvelle répartition des sièges de conseillers communautaires doit être opérée. Compte tenu des nouvelles élections municipales qui vont se dérouler à St Pierre la Palud les 27 novembre et 4 décembre prochains, il est donc obligatoire de procéder à cette modification. Pour la commune, le nombre de conseillers communautaires reste égal à trois (Bruno SUBTIL, Simone MARCHAND et Daniel LOMBARD), mais certaines communes voient leur représentativité modifiée (L'Arbresle et Lentilly, gagnent 1 conseiller et Savigny et Sarcey perdent 1 conseiller).

* **Autorisation de passage d'itinéraires de randonnées pour Vélos Tout Terrain (VTT) sur le territoire de la commune** : un travail a été réalisé dans le cadre de la commission tourisme afin de proposer 26 circuits VTT sur le territoire de la CCPA. Une labellisation de ce réseau sera demandée auprès de la Fédération Française de Cyclisme. Des conventions sont signées avec les propriétaires concernés en cas de passage sur des portions de terrain privé. Les communes doivent s'engager à conserver les chemins retenus sur leur territoire en bon état de circulation, vérifier qu'il n'y ait pas de barrière ou clôture, informer la CCPA en cas de travaux et accepter la pose du balisage réglementaire.

* **Participation aux groupements de commandes initiés par la CCPA pour les achats de papier et de fournitures de bureau** : déjà en place depuis quelques années pour les achats de papier, ces groupements d'achats permettent de mieux négocier les prix avec les fournisseurs car les volumes commandés sont plus importants. Un nouveau groupement d'achats sera donc mis en place pour les achats de fournitures administratives courantes.

Le conseil approuve à l'unanimité ces différentes délibérations concernant la CCPA.

3. Transfert de la compétence assainissement au Syndicat d'Assainissement du Bassin de l'Arbresle (SIABA)

Plusieurs délibérations doivent être prises en vue de la finalisation du transfert de compétence au SIABA au 1^{er} janvier 2017 pour l'assainissement collectif de la commune et celui du SIVOM de la Giraudière.

* **Adhésion au SIABA et approbation de la modification des statuts du Syndicat relative à l'extension de son périmètre** : suite aux discussions engagées depuis de nombreux mois, il est proposé de valider la décision d'adhésion au SIABA à compter du 1^{er} janvier 2017 et de transférer la compétence assainissement collectif de la commune à ce Syndicat. De ce fait, le périmètre de compétence du SIABA est étendu à 5 nouvelles communes : Bessenay, Brussieu, Chevinay, Courzieu et Dommartin à compter de cette date.

* **Désignation des délégués de la commune au SIABA** : la représentativité des communes est égale pour chaque commune membre du SIABA, à savoir 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant. Pour notre commune, il est proposé que Pierre CARADOT et Gérard PROTIERE soient les délégués titulaires et Bruno SUBTIL le délégué suppléant.

* **Versement d'une subvention d'équipement au budget assainissement du SIVOM de la Giraudière** : dans le cadre du transfert de la compétence assainissement du SIVOM au SIABA, et suite aux études financières menées par le cabinet KPMG, une subvention d'équipement de 592 000 € doit être constatée en fin d'année dans les comptes du SIVOM avant le transfert des résultats de son budget assainissement au SIABA. La répartition de cette somme entre les communes membres du SIVOM de la Giraudière a été faite en fonction du nombre d'équivalents habitants de chaque commune raccordés à l'assainissement collectif de la Giraudière. La commune de Bessenay devra verser la somme de 28 000 €, Brussieu 307 333,33 € et Courzieu 256 666,67 €.

Le conseil approuve également ces délibérations concernant l'adhésion au SIABA.

4. Fourrière automobile

Notre commune est confrontée régulièrement à des stationnements de véhicules prolongés et gênants. Une convention avec un garage agréé « fourrière automobile » est possible et permet de faire enlever ces véhicules quand les propriétaires ne sont pas retrouvés ou font vraiment preuve de mauvaise volonté pour récupérer leur véhicule.

Le garage agréé par la Préfecture est le Garage de la Radio à Dardilly, compétent pour l'enlèvement, la garde et la restitution des véhicules. La convention signée avec ce garage ne coûte rien à la commune, tant qu'elle n'est pas activée ! Elle permettra de régler les problèmes les plus insolubles.

Pour prendre possession de son véhicule, le propriétaire devra s'acquitter des sommes suivantes : 116,81 € TTC pour l'enlèvement du véhicule, 6,19 € TTC par jour pour les frais de gardiennage et 61 € TTC de frais d'expertise. Si le véhicule n'est pas repris par son propriétaire, c'est la commune qui devra acquitter les frais, un peu moins élevés (90 € TTC, 5 € TTC et 30 € TTC).

Le conseil approuve la signature de cette convention.

Le projet d'adhésion à la future police pluri-communale est présenté. 9 communes seraient intéressées par la mise en place de ce service qui devrait intervenir au cours du 2^e trimestre 2017. C'est la commune de l'Arbresle qui générerait le service (recrutement des agents, paiements des dépenses courantes...) et qui refacturerait aux communes adhérentes par le biais d'une convention et selon le nombre d'heures « consommées ». La commune s'est positionnée sur une intervention voisine de 10 h hebdomadaires.

5. Vente parcelle communale

Comme indiqué dans le compte-rendu du conseil municipal du 6 septembre, la commune a souhaité mettre en vente une parcelle de terrain de 496 m² située rue Louis Chambe entre les propriétés Micolon et Collomb-Muret. L'estimation des Domaines pour ce terrain a été fixée à 40 000 € en raison du passage d'une canalisation de diamètre important et d'une réserve pour l'élargissement de la rue qui diminuent la surface constructible sur la parcelle.

Trois candidats à l'achat se sont manifestés pour cette acquisition : Monsieur et Madame MICOLON, Monsieur Bernard GRIOT et Monsieur Rémi DEVOISIN avec Madame Sandra OCANA.

Pour ce dossier, Monsieur MICOLON étant membre du conseil municipal, sort de la salle de réunion et ne participe ni au débat ni au vote.

Après présentation des trois dossiers de candidature, le vote à bulletin secret pour l'attribution de la parcelle donne pour résultat avec 18 votants :

M. et Mme Micolon	10 voix
M. Devoisin-Mme Ocana	5 voix
M. Griot	2 voix
Bulletin Blanc	1 voix

La vente de la parcelle est donc attribuée à Monsieur et Madame MICOLON.

6. Décisions modificatives

Pour la bonne exécution des opérations comptables et financières, il y a lieu d'apporter quelques modifications au budget principal et au budget assainissement afin d'adapter les informations actuelles au budget primitif.

7. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Au cours de l'année 2016, un accord avait été donné au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Rhône pour l'adhésion à la procédure de consultation des organismes d'assurance statutaire des agents (indemnisation lors des arrêts maladie ou accidents du travail par exemple).

Plusieurs solutions sont proposées en terme de délai de franchise avant le début de l'indemnisation de la commune. Le conseil retient une franchise de 10 jours par arrêt de travail.

Pour les agents titulaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le taux de cotisation sera de 5,89 % du salaire.

Pour les agents non affiliés à la CNRACL (non titulaires ou effectuant moins de 28 heures hebdomadaires) le taux sera de 1,10 % du salaire.

A ces taux devront être rajoutés 0,27 % de la masse salariale pour les agents relevant de la CNRACL et 0,06 % de la masse salariale pour ceux relevant de l'IRCANTEC, dans le cadre de la convention de gestion qui sera signée avec le Centre de Gestion.

8. Travaux des commissions

○ Bâtiments Communaux – Assainissement

Travaux secteur St Irénée : la construction du bassin de rétention d'eau pluviale est terminée. Il reste l'ensemencement du bassin et les clôtures à poser. Pour le chantier de la route départementale, ce sont les réseaux d'eaux usées et pluviales qui sont actuellement réalisés. Ce chantier sera terminé au printemps.

Assainissement : la prochaine réunion du comité de pilotage dans le cadre du transfert de la compétence assainissement au SIABA aura lieu le 9 novembre à 18 h 30.

Projet local technique : les commissions bâtiment et voirie se sont réunies pour étudier les différents sites qui pourraient accueillir cet équipement. Une prochaine réunion est programmée le 23 novembre à 20 h.

○ Voirie – Environnement – Agriculture

Des idées pour mon jardin : un flyer préparé par la Communauté de Communes est à la disposition des propriétaires pour faire les bons choix pour l'aménagement et la gestion des espaces extérieurs.

Travaux ENEDIS : il s'agit de travaux d'enfouissement de la ligne moyenne tension sur 4,7 kms de la Combe au village. Au passage, 7 nouveaux transformateurs seront installés et 32 poteaux seront supprimés !

○ Equipements de communication – Bibliothèque

Parc informatique école : des interventions sont encore nécessaires pour un bon fonctionnement des différents tableaux numériques installés dans les classes.

Bibliothèque : quelques problèmes liés au matériel informatique sont aussi à résoudre.

○ Information – Tourisme

Accueil des nouveaux arrivants : il aura lieu le **samedi 26 novembre à 11 h au Trapèze**. Les personnes concernées recevront un courrier. N'hésitez pas à contacter le secrétariat si vous êtes dans ce cas et que vous n'avez pas reçu d'invitation.

○ Manifestations – Vie Associative

Rencontres associations : elles sont terminées et ont permis comme chaque année de faire le point avec les associations sur leurs besoins et leur fonctionnement.

Bilan Repas des Aînés : 175 personnes ont apprécié la journée du 2 octobre dernier offerte par la municipalité, le bon menu servi par le Café du Midi et l'animation musicale assurée par Madame Sylvie BRETAIRE. La commission a fourni encore un gros travail pour la décoration de la salle.

11 Novembre : la commémoration aura lieu le **vendredi 11 novembre à 10 h 30**. Le rendez-vous est fixé devant la halle pour un défilé jusqu'au Monument aux Morts. Après le dépôt de gerbe et le discours du Maire, le défilé se rendra au Trapèze pour le traditionnel vin d'honneur.

Téléthon : Comme les années précédentes, les animations seront regroupées avec la soirée du **jeudi 8 décembre** sur la place du Marché. Le fil rouge « récolte de bouchons plastiques » est renouvelé. Vous pourrez donc apporter vos bouchons dans le hall de la mairie **à compter du 1^{er} décembre et jusqu'au 8 décembre**.

○ Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires

Centre de loisirs – MJC : les efforts dans l'amélioration du fonctionnement se poursuivent, principalement en ce qui concerne la communication et le renouvellement des activités proposées dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires. Il subsiste quelques problèmes liés à du personnel manquant. Une rencontre est prévue avec la commission, le directeur Stéphane Benhaddou et des parents.

Conseil d'école : il a eu lieu le 13 octobre dernier. Le règlement intérieur a été revu avec cette année l'ajout d'une rubrique concernant la sécurité et la demande aux parents de ne pas créer d'attroupements dans l'impasse en attendant les enfants. Dans le cadre des exercices de sécurité annuels, un exercice intrusion-attentat a eu lieu début octobre. Une sirène d'alarme, différente de la sirène incendie, sera installée afin de pouvoir diffuser l'alerte dans toute l'école en cas de problème.

Garderie du mercredi : elle fonctionne depuis le 29 septembre et concerne une dizaine d'enfants. L'encadrement est assuré par Annick LABRIQUE.

Burl'ados : une réunion a eu lieu le samedi 22 octobre avec remise d'un diplôme aux jeunes élus du Conseil Municipal. La dernière réunion du mandat se déroulera le samedi 12 novembre.

○ Social

Mutuelle communale : la réunion publique d'information de la mutuelle ADREA a réuni le 4 octobre une quarantaine de personnes. Les permanences « adhésions » se sont déroulées en mairie les jeudi 20 et 27 octobre.

Infos Mairie

○ Travaux de dédoublement de la ligne moyenne tension (20 kV) ENEDIS :

Les services ENEDIS URE SILLON RHODANIEN ont décidé d'investir pour la réalisation de travaux de dédoublement de la ligne moyenne tension (20 kV) sur la commune de Bessenay. Le projet est piloté et financé par les services ENEDIS ; il est conduit par M. Michel MONTCLARET, chargé d'affaires ENEDIS, agence ingénierie Loire.

Le projet consiste à créer une ligne moyenne tension (20 kV) souterraine d'environ 4700 mètres parallèlement à une ligne moyenne tension aérienne afin de sécuriser la distribution électrique. Le réseau aérien ainsi que 7 postes de transformation seront restructurés. Dans le cadre d'un appel d'offres, l'entreprise EIFFAGE ENERGIE basée à la ZI de la Ponchonnière à SAVIGNY a été retenue pour la réalisation de ces travaux.

Le chantier est suivi par M. CHERBLANC Olivier, assistant chargé d'affaires et M. SEON Loïc, conducteur de travaux. L'entreprise EIFFAGE va réaliser 50 % du chantier en méthode traditionnelle et va utiliser un engin type trancheuse pour réaliser environ 2000 m de tranchée. Cet engin permet de réaliser environ 600 m de tranchée par jour. Son utilisation est rendue possible sur les parties où les réseaux souterrains existants ne sont pas trop gênants. Les travaux de génie civil sont programmés du mois d'octobre au mois de décembre 2016.

O Incivisme

Depuis le début de cette année scolaire, nous constatons avec le Conseil de parents d'élèves, une situation aux abords de la rue du Nord qui se dégrade fortement aux heures d'entrée et de sortie d'école.

Certains n'hésitent pas à s'arrêter en milieu de rue ou sur les trottoirs, au mépris de toute sécurité, alors que de nombreux enfants et adultes circulent à pied.

Nous en appelons au civisme de chacun, sachant que les parkings des écoles ou des pompiers par exemple, sont vraiment proches et faciles d'accès.

En cas de nécessité, nous n'hésiterons pas à faire intervenir la gendarmerie afin de verbaliser les personnes qui ne respectent pas ces consignes. Comptant sur chacun d'entre vous pour que ces problèmes soient réglés rapidement.

O **Délai de fabrication des cartes d'identité** : Il est estimé à près de deux mois, en raison de problèmes persistants au sein de la Préfecture du Rhône.

O Recensement militaire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes les démarches ! Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc...

Les jeunes gens (garçons et filles) nés entre le **1^{er} juillet et le 31 décembre 2000** doivent se présenter en Mairie (ou leur représentant légal) dès leurs 16 ans accomplis en vue de leur recensement **avant le 31 décembre 2016**. Se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité de la personne à recenser.

Infos Associations

O **La P'tite Troupe de Yo** est heureuse de vous présenter son prochain spectacle "PARIS C'EST FOU !".

Une pièce de JP CANTINEAUX mise en scène par Serge Moulin et jouée par La troupe de YO.

A la salle des fêtes du Prado pendant deux week-end :

- vendredi 18 et samedi 19 novembre à 20 h 30

- samedi 26 novembre à 20 h 30

- dimanche 27 novembre à 14 h 30

TARIFS : 8 € / 4 € de 8 à 12 ans/ gratuit jusqu'à 8 ans : achat des billets sur la place dans la guérite les jeudi et samedi matin.

L'histoire : "Deux Bessenoises (façons Les Vamps) viennent pour la première fois visiter Paris. Au milieu de leur visite des personnages vont vous faire découvrir Paris comme vous ne l'avez jamais imaginé....."

O **L'Association « les Amis du Patrimoine et l'Environnement de Bessenay »** vous annonce le lancement de sa revue trimestrielle « Mémoires de Bessenay » consacré à l'évocation historique de notre village.

Le premier numéro est paru le 1^{er} septembre et le suivant, le numéro 2, paraîtra le 1^{er} décembre.

Cette revue d'une cinquantaine de pages d'une dizaine d'articles différents, retracera la vie quotidienne, avec par exemple les élections municipales, un des temps forts du village, jusqu'à l'élection du maire et des conseillers et le tableau généalogique du maire élu.

D'autres sujets seront évoqués comme la vie scolaire (écoles, instituteurs), la vie religieuse (l'église, ses curés et vicaires), les événements plus ou moins tragiques (accidents, meurtres,...), nos bâtiments communaux, les habitants (plus ou moins marquants) les hameaux...

Cette revue est déjà disponible auprès de l'Association A.P.E. et au « Petit Bazar » au prix de 6 €.

Infos diverses

O **FFA AUTOMOBILES** : Entretien et réparation, pare-brises, pneumatiques occasion et neuf, vente de véhicules, gestion moteur.

Découvrez aussi nos forfaits pour partir en toute sérénité. Votre devis gratuit sous 24 h !

☎ 04 78 35 69 21 ffa.bessenay@gmail.com 4 rue saint-Irénée 69690 BESSENEY

○ CoVaDys

Une association ouverte et dynamique. Notre association existe depuis 3 ans, et couvre un territoire au-delà de l'Arbresle, elle agit pour toute personne aux troubles Dys et TDA/H (trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité). Il s'agit d'un collectif de parents et de professionnels.

Ses objectifs : Information et soutien moral aux personnes et familles concernées, sensibilisation et information des pouvoirs publics et du monde éducatif pour la prise en compte des spécificités des personnes « dys », promotion et participation à des projets...

Temps de parole : Le 2ème samedi de chaque mois entre 10h et 12h à la MJC de L'Arbresle

Son actualité : Conférence « La dyspraxie, de la maison à l'école » avec la participation de l'association 123 Dys et Marion Ysebaert, ergothérapeute sur le territoire.

Le Vendredi 18 Novembre 2016 à 20 h au Collège des 4 vents à L'Arbresle - Entrée gratuite ouverte à tous

Réunion du collectif : le 3ème jeudi de chaque mois à la MJC L'Arbresle - Venez nous rejoindre !

Coordonnées : Maison des Associations - 33 rue Gabriel Péri - 69 210 L'Arbresle

☎ 06 95 65 50 63 - covadys@yahoo.fr

○ Information de Peuples Solidaires de St-Laurent de Chamousset :

Comme tous les ans, nous sommes à la recherche de pommes non ramassées par les propriétaires en vue de faire des jus de fruits. Si vous en avez à proposer, téléphonez à Patrick Bador au 04 74 70 11 49. Cette année, ces propriétaires auront la possibilité d'acheter ¼ de jus produit à prix coutant.

Nous avons récolté 4 tonnes de pommes de terre dans le champ qui nous a été prêté à Aveize. Il nous en reste 2 tonnes à vendre. Si vous en désirez (10 € le sac de 10 kg), contactez Jean- Pierre Bonnard au 04 74 70 00 45.

Ces 2 activités nous servent en particulier à aider Gnétigba, un village du Burkina Faso avec lequel nous sommes en lien depuis 40 ans. Si vous avez envie d'en savoir plus sur notre association, vous tapez : www.peuples-solidaires.org/ Merci pour votre aide.

○ Grain de Sel

Au cœur de L'Arbresle, Grain de sel accueille les enfants de 0 à 6 ans accompagnés par leurs parents.

Cet espace de jeu permet aux enfants de se rencontrer et de découvrir d'autres adultes. Les parents peuvent partager leurs expériences, leurs questionnements, créer du lien, rompre l'isolement. Les accueillants présents, disponibles dans l'écoute et la parole, se relaient pour assurer une ouverture régulière le **mercredi et le jeudi de 15 h à 18 h** pendant la période scolaire et une partie des vacances et **le samedi de 9 h à 12 h** sauf veille de vacances et vacances scolaires. **Pas besoin de s'inscrire, il suffit de venir !**

C'est un lieu agréé par la CAF, inscrit dans le contrat enfance jeunesse de la commune de L'Arbresle, soutenu par la CCPA, le Département et la MSA.

Une participation d'1 euro par famille accueillie est demandée.

Contact : 6 Impasse Charassin (1^{er} étage avec ascenseur) Tel. 04 72 42 26 86

Pour plus d'informations : - www.mon-enfant.fr (site géré par la CAF) lieu d'accueil enfants parents
- www.mairie-larbresle.fr (petite enfance et associations)

○ Association des Personnes Handicapées de la Région Arbresloise (APHRA)

Le but de l'association est d'apporter aux personnes handicapées et à leurs familles une aide morale et matérielle sous toutes ses formes, de poursuivre auprès des pouvoirs publics toutes démarches pour la reconnaissance des droits aux Handicapés et à leurs familles et d'assurer éventuellement toutes activités à caractère éducatif, social ou familial. Nous remercions les communes qui nous apportent leur soutien par une subvention et mise à disposition de salle. Nos recettes proviennent des nombreux adhérents 137 (124 en 2015).

Pour trouver nos objectifs et nos valeurs: www.aphra.fr et contact@aphra.fr

○ **Le Centre de l'Arbresle des Restos du Cœur** reçoit les personnes démunies de la commune. Voici quelques informations concernant la campagne d'hiver 2016/2017.

Pré-inscription le 17/11/2016 de 9 h à 11 h 30 : cette formalité est obligatoire pour recevoir une aide alimentaire. Le jour de la pré-inscription, il ne sera pas fait de distribution alimentaire.

Les distributions débuteront à partir du 23/11/2016 de 9 h à 11 h 30 selon le jour et l'heure indiqués lors de la pré-inscription.

Documents nécessaires : justificatif d'identité, livret de famille, attestation de protection sociale (sécurité sociale, CMU), certificat de scolarité des enfants de plus de 16 ans, justificatifs récents de ressources (salaires ou indemnités journalières, retraites, Pole emploi, RMI, pension alimentaire (décision du tribunal), bourses des études supérieures, dernière attestation CAF, RSA, MSA, dernières quittances de loyer, dossier surendettement (éventuellement). G.PASCAL Responsable du centre de l'Arbresle

O **La Mission Locale Rurale** est une association qui assure l'accompagnement social et professionnel des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Son intervention va de la recherche d'emploi à des problématiques liées au logement, à la santé, à la mobilité ou à la formation. Ce sont aussi des ateliers proposés toutes les semaines pour aider les jeunes à rechercher des offres d'emploi, à créer leur CV et leurs lettres de motivation. En 2015, la Mission Locale a accueilli 1065 jeunes dans ses 8 antennes ou permanences dont 489 nouveaux venus.

Nous avons également continué et amplifié nos efforts sur les contrats aidés, outils importants pour l'insertion des jeunes dans le monde du travail. Nos efforts ont notamment porté leurs fruits pour les Emplois d'Avenir, et nous avons de nouveau explosé nos objectifs, avec plus de 80 contrats d'une durée de 1 à 3 ans signés avec des collectivités, des associations, et des entreprises privées.

Nous avons mis en place un nouveau service Orientation à la Mission Locale : Le Point d'O. Son objectif est de proposer aux jeunes des ateliers collectifs et individuels pour définir ensemble leur projet professionnel.

En Avril, nous nous sommes lancés dans l'expérimentation de la Garantie Jeunes. Dispositif initié et piloté par l'État, financé par des fonds européens et confié à des Missions Locale depuis fin 2013.

L'objectif est de favoriser l'accès à l'emploi pour des jeunes mis en difficulté par les aléas de la vie, en les mobilisant sur leur projet professionnel, en améliorant leurs conditions de vie et en facilitant leur intégration en entreprises.

Chaque mois, nous accueillons une nouvelle promotion de 10 à 12 jeunes motivés pour suivre un programme d'actions intensif sur 12 mois, dans lequel chaque jeune doit s'impliquer activement pour pouvoir obtenir le versement d'une allocation financière qui lui permettra de lever des freins que nous nommons périphériques.

En 2015, nous avons continué à nous investir dans ce qui est notre cœur de métier, l'accompagnement individuel et collectif des jeunes de 16 à 25 ans pour qu'ils parviennent à s'insérer socialement et professionnellement.

Pour plus de renseignements : contacter Nathalie DURET à la Mission Locale 1 place Victor Hugo à TARARE nduret@missionlocole.org Tel. 04 74 05 00 30.

27261...

C'est le nombre de litres de fuel consommés en moyenne annuelle pour chauffer les bâtiments communaux.

5 chaudières fuel alimentent l'école maternelle, le bâtiment de la poste, la maison des associations, la salle des fêtes et le chalet des jeunes.

8 radiants à gaz chauffent la salle polyvalente. Les locaux du tennis, de la boule, du foot et de la station d'épuration sont équipés d'un chauffage électrique.

Depuis 3 ans, l'école primaire et la mairie ont un double système de chauffage : une pompe à chaleur eau/eau à géothermie verticale et une chaudière fuel en cas de grands froids. Le Trapèze est uniquement chauffé par la pompe à chaleur. Dans ces 3 bâtiments, grâce à l'installation de la pompe à chaleur, la consommation annuelle de fuel est passée de 17 816 litres à 4 598 litres.



Mairie de Bessenay
mairie@mairie-bessenay.fr

Tél. 04 74 70 80 07

Horaires :

Lundi : 13h30/18h30

Mardi au jeudi : 8h30/12h00

Vendredi : 8h30/12h00 et 13h30/18h30

Site : www.mairie-bessenay.fr